

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 118)

SOUS-AMENDEMENT

N ° AC1203

présenté par

M. Emmanuel Grégoire, Mme Rouaux, M. Proença, Mme Céline Hervieu, Mme Hadizadeh,
Mme Herouin-Léautey, M. Courbon et Mme Keloua Hachi

à l'amendement n° AC|1132 du Gouvernement

ARTICLE 1ER BIS

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.